

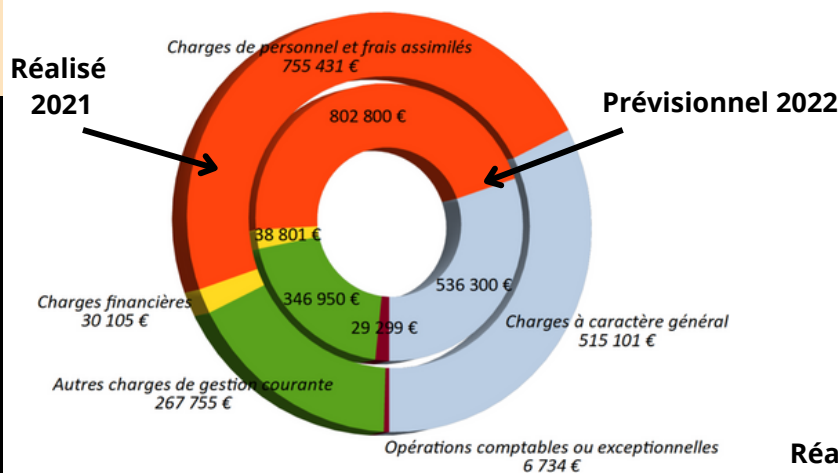
RÉSULTATS 2021 ET BUDGETS 2022

Le budget de fonctionnement de la commune

Après une année 2020 impactée par la crise sanitaire, l'activité de la commune a repris son rythme normal et s'est même amplifiée. En effet, en 2021 les dépenses mais également les recettes de fonctionnement de la commune sont en hausse, tendance qui se poursuit pour le budget prévisionnel 2022.

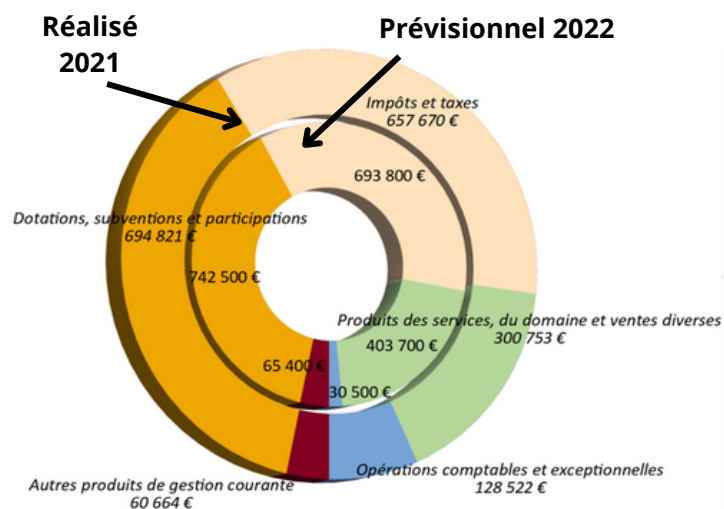
Ainsi, le total des **charges de fonctionnement** de la commune atteint en 2021 un montant de 1 575 126 €, soit une hausse de 12 % par rapport à 2020. Cette hausse porte essentiellement sur les **charges de personnel** (48 % des frais de la commune) **et sur les charges à caractère général** (dépenses courantes de la commune : eau, énergie, fournitures, service de restauration scolaire...).

Le total prévisionnel des dépenses de fonctionnement 2022 **est estimé à 1 754 150€**, soit 11 % de plus qu'en 2021. Le poste des autres charges de gestion courante est celui connaissant la plus forte augmentation, en raison de la participation au Syndicat de l'École Les Faluns - Jules Verne (régularisation de la participation 2021 et participation 2022), mais aussi de la subvention de 42 100 € au CCAS pour équilibrer le budget du Centre de Santé du Pays d'Évran.



Recettes

Les **recettes de fonctionnement, d'un total de 1 842 431€ en 2021**, sont en hausse de 9 % par rapport à 2020. Les produits des services sont en progression, notamment du fait d'un retour à la normale des recettes de cantine (par rapport à 2020), mais une régularisation du reversement par le Syndicat de l'École pour la prise en charge de la mise à disposition du personnel communal entraîne une augmentation prévisionnelle surtout en 2022.



Dépenses

Les évolutions du calcul de la taxe d'habitation entraînent une augmentation des recettes d'**impôts et taxes** en 2021, qui sera encore plus marquée en 2022, notamment pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (voir encadré).

Les **dotations, subventions et participations** ont également progressé en 2021, et continueront d'augmenter en 2022, entre autres du fait des subventions France Services et conseiller numérique.

Les **opérations comptables et exceptionnelles**, élevées en 2021 suite à une régularisation comptable demandée par la trésorerie publique, mais également à la compensation du salaire de certains personnels en arrêt, devraient retrouver un niveau habituel en 2022.

L'excédent de fonctionnement s'est élevé à 267 305 € en 2021 et est affecté à la section investissement en 2022.

Évolution de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties

Depuis la réforme des impôts locaux, la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est de 36,44 % (soit 19,53 % pour l'ancien taux départemental additionné de 16,91 % de taux communal) sur Évran.

L'évolution de la base d'imposition sera de 3,4 % en 2022, ce qui implique mécaniquement un gain de 20 450 € pour la commune. Cependant, l'augmentation de l'activité de la commune et des différents services proposés nécessite de réviser le taux communal, qui n'a pas progressé depuis 2014. Le conseil municipal du 13 avril a donc voté l'augmentation de ce taux à 39,53 %, ce qui permet une recette complémentaire de 38 687 €.

Le total de recettes supplémentaires en 2022 pour la commune sur la taxe foncière s'élèvera donc à 59 137 €.

A noter que cette augmentation sera partiellement compensée par la diminution, en parallèle, du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui passe de 11,7 % en 2021 à 11,2 % en 2022, puis 10,7 % en 2023.

Le budget d'investissement de la commune

Plusieurs opérations d'investissements ont démarré en 2021. Pour les travaux d'aménagement du centre bourg, la réfection de la toiture et des combles de la mairie ainsi que la chaufferie bois, il s'agissait essentiellement des études préliminaires, avant un lancement effectif des travaux en 2022.

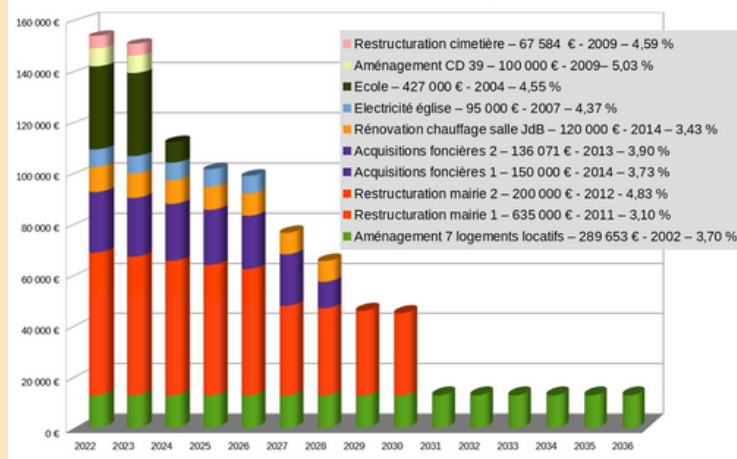
Pour la salle des fêtes Jean de Beaumanoir, la majeure partie des dépenses s'est réalisée en 2021.

Malgré un taux de subventionnement souvent supérieur à 30% (qui n'inclut pas d'autres subventions, dont nous attendons confirmation) et les résultats positifs depuis plusieurs années, un emprunt de 1 000 000€ est envisagé pour couvrir les nombreux travaux en cours (voir encadré).

| Principales opérations d'investissement (Réalisé 2021 + prévisionnel 2022) | Dépenses 2021-2022 | Recettes 2021-2022 | Taux de financement |
|--|-----------------------|-----------------------|------------------------|
| Aménagement du centre-bourg | 1 368 258 € | 485 000 € | 35,4 % |
| Chaufferie bois | 551 440 € | 183 872 € | 33,3 % |
| Mairie : combles, toiture, informatique et téléphonie | 429 294 € | 142 409 € | 33,2 % |
| Entrée salle des fêtes Jean de Beaumanoir | 180 141 € | 58 646 € | 32,6 % |
| Aménagement port : sanitaires et services | 165 271 € | 122 464 € | 74,1 % |
| Équipements des services techniques : tracteur en 2021, balayeuse et désherbeur thermique en 2022 | 55 988 € | 6 274 € | 11,2 % |
| Autres petits investissements | 105 877 € | 22 700 € | 21,4 % |
| Acquisitions et ventes | | | |
| Acquisition du bâtiment de Dinan Agglomération (place Jean Perrin) | 80 000 € | | |
| Acquisition de 2 parcelles pour la création de parkings | 67 900 € | | |
| Acquisition et vente partielle de la maison Gestin | 290 500 € | 250 000 € | 86,1 % |
| Revente presbytère et autres produits de cession | | 376 000 € | |

Endettement de la commune et nouvel emprunt

Annuités de remboursement d'emprunts



L'endettement de la commune est nettement décroissant depuis 2014, année du dernier emprunt contracté. La dette par habitant est ainsi passée de 983 € en 2014 à 451 € en 2021.

La commune est donc en mesure de contracter un nouvel emprunt, nécessaire au regard des nombreux investissements envisagés. Le conseil municipal du 13 avril a ainsi voté la proposition d'emprunt d'un montant d'un million d'euros, sur 25 ans, pour un taux d'intérêt de 1,36 %. Le capital remboursé par an sera de 40 000 €, pour un coût total de l'emprunt de 171 700 €. La dette par habitant prévisionnelle en 2022 sera ainsi de 914 €.

Du fait de la fin de remboursement de plusieurs emprunts antérieurs, le montant des annuités reviendra, à partir de 2025, à un montant équivalent à celui de 2021, soit environ 150 000 €. D'ici là, les prochains investissements de la commune devront se faire uniquement sur fond propres.

Compte administratif 2021

Budget prévisionnel 2022

| | Compte administratif 2021 | | | | Budget prévisionnel 2022 | |
|--|---------------------------|--------------|----------------|-------------|--------------------------|----------------|
| | Fonctionnement | | Investissement | | Fonctionnement | Investissement |
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | | |
| Syndicat de l'école Les Faluns - Jules Verne TTC | 359 051.71 € | 413 382.48 € | 32 747.88 € | 25 864.42 € | 542 833.46 € | 12 733.46 € |
| Centre Communal d'Action Sociale TTC | 2 709.50 € | 5 995.03 € | 0 € | 0 € | 93 300 € | 0 € |
| Centre de Santé du Pays d'Évran TTC | 72 519.27 € | 60 909.83 € | 34 299.09 € | 0 € | 296 100 € | 91 700 € |
| Écoquartier HT | 1 950 € | 0 € | 0 € | 0 € | 85 000 € | 85 000 € |